

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la société

Journal de la société statistique de Paris, tome 3 (1862), p. 141-143

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1862__3__141_0

© Société de statistique de Paris, 1862, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS.



I.

Procès-verbal de la séance du 3 mai 1862.

Le 3 mai 1862, la Société de statistique de Paris s'est réunie dans le local ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Hippolyte Passy, membre de l'Institut,

M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente qui est adopté.

Les ouvrages dont les titres suivent sont offerts à la Société par leurs auteurs.

1° *Matériaux, par ordre chronologique, d'une histoire des peuples de la Russie d'Europe n'appartenant pas à la race slave*, par M. de Kœppen, de l'Académie des sciences de Saint-Petersbourg.

2° *De l'émigration européenne, avec un appendice sur l'émigration indoue, chinoise et africaine*, par M. Legoyt, membre de la Société.¹

3° *Annuaire du Lot, pour 1862*, par M. Delom, chef de division à la préfecture du département, membre de la Société.

M. Jarrault, juge de paix, président de la commission de statistique du canton de Bouilly (Aisne), et membre de la Société, lui adresse une note manuscrite sur la statistique agricole de ce canton en 1861.

M. le Dr Bertillon continue et achève la lecture de son mémoire sur les causes des décès et particulièrement sur la phthisie pulmonaire, étudiée au point de vue de son rapport: a) à la mortalité générale, b) à la population, c) aux décès par âge.

Au sujet du reproche fait par l'auteur à l'administration française de n'avoir pas encore pris les mesures nécessaires pour assurer la constatation des causes des décès, et de la critique qu'il croit devoir faire des essais de statistique nosologique publiés par le bureau de la statistique générale de France, M. le secrétaire fait remarquer qu'il a déjà répondu au premier de ces deux griefs de M. Bertillon, et que l'on trouvera les explications qu'il a données sur ce point, aux pages 58 à 60 du Recueil de la Société, année 1861 (Procès-verbal de la séance du 5 février 1861). « En ce qui concerne le second, qui vient de se produire pour la première fois, je me bornerai, continue M. Legoyt, à quelques courtes observations. Et tout d'abord je m'empresse de déclarer que je n'ai pas la prétention d'affirmer la parfaite exactitude des indications nosologiques qui sont transmises à l'Administration, et qui résultent du dépouillement, dans les bureaux des mairies, des bulletins des causes des décès

1. Un volume in-8° de près de 400 pages, se vend au bureau de la Société. — Prix : 6 fr. — Voir le compte rendu qui en a été fait dans le dernier numéro du journal, p. 141.

fournis par les médecins; puis de la récapitulation, dans les bureaux des préfectures, des données fournies par ce dépouillement. Je suis tout disposé à reconnaître, avec M. le Dr Bertillon, que ces indications seraient bien plus exactes, si les bulletins étaient dépouillés non par des employés, mais par des médecins. Toutefois les chances d'erreur qu'il signale sont notablement atténuées par ce fait que les médecins sont tenus de rédiger les bulletins conformément à la nomenclature officielle. L'employé, en effet, ayant la nomenclature sous les yeux, peut, avec quelque attention, rapporter à chacun des genres et sous-genres qu'elle énumère, les cas signalés par les bulletins, puisque chacun de ces documents (au moins si les instructions ministérielles sont fidèlement exécutées) doit reproduire non-seulement le nom qu'elle donne à chaque cas, mais encore indiquer, pour faciliter le dépouillement, le genre et le sous-genre dans lesquels elle la classe.

M. Bertillon répond, il est vrai, qu'en fait, chaque médecin, en rédigeant ce bulletin, n'a pas toujours la nomenclature sous les yeux, et que, d'ailleurs, il a une tendance en quelque sorte irrésistible à dénommer, d'après la technologie de l'école à laquelle il appartient, la maladie qui a causé le décès. Si le fait était exact, c'est-à-dire si les instructions de l'administration étaient négligées, malgré le soin qu'elle a pris de faire remettre à chaque médecin un exemplaire de la nomenclature et de la circulaire qui la précède, il est certain que des connaissances spéciales seraient nécessaires pour le dépouillement. Mais il y a ici une question de fait qui n'est pas résolue. Au surplus, l'administration, sans se faire de trop grandes illusions sur l'efficacité, au point de vue des intérêts hygiéniques du pays, de la déclaration des causes des décès, poursuit l'examen des difficultés qu'elle soulève au point de vue de l'exécution. En ce qui me concerne, j'ai proposé la combinaison suivante destinée, à mon avis, à résoudre celle que présente, au point de vue financier, l'organisation, à Paris, d'un bureau de médecins chargé de dépouiller les 850 à 900,000 bulletins des causes des décès. Les bulletins communaux (et ici je raisonne dans l'hypothèse de l'extension aux 37,510 communes de l'Empire et à ses 37 $\frac{1}{2}$ millions d'habitants, de la mesure de la constatation des causes des décès) seraient transmis à la sous-préfecture, pour y être dépouillés, conformément à la nomenclature officielle, par un médecin, celui des épidémies par exemple. Les résultats de ces dépouillements seraient ensuite adressés à la préfecture, où un autre médecin préparerait la récapitulation générale destinée à l'administration centrale. Dans ce système, l'indemnité des médecins ainsi employés serait acquittée sur les budgets départementaux. Cette combinaison aurait le triple avantage de satisfaire aux exigences de la science, de prévenir l'objection tirée d'une dépense nouvelle à la charge de l'État, et enfin d'assurer la prompte récapitulation des causes des décès.

En effet, un médecin du bureau central, que nous supposons un instant formé à Paris, ne pourrait guère dépouiller plus de 100 bulletins par jour, surtout si l'on tient compte, d'abord des difficultés d'interprétation que présenterait un grand nombre de ces documents, puis des jours fériés, des absences pour affaires ou indispositions et de la tendance regrettable, mais générale, des salariés de l'État à réduire le plus possible la tâche journalière qui leur est confiée. A ce taux, le dépouillement des 900,000 bulletins exigerait d'un seul médecin un travail de 25 années, ou, pour être terminé dans une seule année, le concours de 25 médecins. En évaluant à 10,000 fr. le produit moyen d'une clientèle de médecin à Paris, et à ce chiffre, par conséquent, le traitement à donner aux 25 médecins du dépouillement, nous arrivons à une

dépense d'un quart de million de francs pour un travail dont l'utilité est fort douteuse pour un grand nombre d'esprits.

M. Dupuit : Je rappelle que j'ai déjà entretenu la Société de l'avantage de limiter d'abord, et à titre d'essai, aux hôpitaux la déclaration des causes des décès, cette déclaration étant relativement facile dans des établissements où le malade est sans cesse sous l'œil du médecin, qui peut suivre tous les développements de l'affection morbide dont il est atteint.

M. Legoyt : En supposant exacte la déclaration des causes des décès dans les hôpitaux, on ne connaîtrait ces causes que pour une catégorie de la population, celle des classes ouvrières, soumises partout, au point de vue de leur santé, à des influences spéciales. Il importe de remarquer, en outre, que les hôpitaux ne reçoivent pas indistinctement tous les malades, les maladies psoriques, par exemple, et toutes celles qui ont un caractère contagieux, n'y étant pas traitées. Je crois qu'il en est de même des affections chroniques. Ce n'est pas tout : quelques-uns ne reçoivent que des hommes, d'autres des femmes ou des enfants seulement. Au surplus, dans l'état actuel des choses, la déclaration des causes des décès étant limitée aux villes chefs-lieux des arrondissements, et aux villes non chefs-lieux ayant 10,000 âmes au moins, les documents transmis à l'administration comprennent les décès du plus grand nombre, on pourrait dire de la presque-totalité des hôpitaux de l'Empire.

M. le Dr Juglar : Comme ancien interne des hôpitaux de Paris, je puis donner quelques renseignements utiles sur la manière dont sont tenus les registres nosologiques, dont la rédaction est confiée, dans ces établissements, au personnel de l'internat. Eh bien, j'ai le regret d'être obligé de dire que ces documents laissent énormément à désirer à tous les points de vue, et qu'à mes yeux, ils n'ont aucune valeur scientifique. Or, si dans les hôpitaux, où, comme le disait M. Dupuit, les malades étant à peu près constamment sous l'œil du médecin, le diagnostic doit rencontrer des facilités particulières, ce diagnostic est l'objet des doutes les plus graves, si l'autopsie lui donne souvent les démentis les plus formels, quelle confiance avoir dans la déclaration de médecins qui, souvent et particulièrement dans les campagnes, n'ont vu le malade qu'une seule fois, ou de médecins qui ne l'ont jamais vu et sont seulement chargés de constater son décès.

M. le Dr De Lisle : Les statistiques nosologiques des hôpitaux contiennent d'ailleurs d'importantes lacunes, les malades dont l'affection passe à l'état chronique ou paraît devoir se prolonger longtemps, étant forcément, par suite de la nécessité de disposer promptement des lits, renvoyés chez eux où ils meurent.

M. le Dr Bertillon : Je ne conteste pas les inexactitudes que peut présenter la déclaration des causes des décès ; mais ce que je maintiens, avec le témoignage et l'autorité de l'Académie de médecine, c'est que la cause d'un grand nombre de maladies et des plus intéressantes à étudier peut être facilement reconnue, et qu'à ce point de vue déjà, la statistique nosologique offre un intérêt scientifique considérable.

La parole est donnée à M. Legoyt pour la lecture d'un mémoire sur le *mouvement de la population d'origine française au Canada* ; mais sur son observation que l'heure est trop avancée pour que cette lecture puisse avoir lieu, M. le président déclare la séance levée.
